

## COMMUNIQUÉ DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE

### Renouvellement du permis d'opération pour les pharmacies privées

Le ministère de la santé et du bien-être tient à informer les gérants et propriétaires des pharmacies privées ; titulaires d'un permis d'opération, que pour le renouvellement de leur licence, ils doivent se rendre au bureau administratif du ministère, à partir le 06 janvier 2025 au huitième (8<sup>ème</sup>) étage du bâtiment Emmanuel Anquetil à Port Louis.

Sur place ils devront remplir un formulaire et un mémo leur sera émis avec le montant à payer. Le formulaire est aussi disponible sur le site web du ministère et peut être téléchargé à l'adresse suivante :

<https://health.govmu.org/health/wp-content/uploads/2025/01/Renewal-Form-2025.pdf>

Le paiement doit être effectué au Cash Office/Section Finance, au troisième (3<sup>ème</sup>) étage du Bacha Building à Port Louis.

Les permis seront disponibles après 15 jours et les titulaires pourront venir les collecter au huitième (8<sup>ème</sup>) étage du bâtiment Emmanuel Anquetil à Port Louis.

Pour toute information veuillez appeler sur la hotline 8924.

03 janvier 2025